



## Refus entrée Cmp

-----  
Par Ludi65400

Bonjour

J'ai une obligation de soins avec un sursis mise a l'épreuve hors le Cmp qui fait partie du centre hospitalier me refusera l'entrée car je ne pourrais pas présenter un pass sanitaire, quels sont mes droits par rapport à l'article 225-1 du code pénal ? Merci

-----  
Par ESP

Bonsoir

Vous pouvez être accueilli en cas d'urgence ou si votre état de santé ne vous permet pas d'être vacciné. Pourquoi ne pouvez-vous pas présenter un pass ?

-----  
Par Ludi65400

Bonjour

Je ne sors pas et voyage pas, donc pas d'utilité.

-----  
Par ESP

Donc, soyez rassuré, vous serez accueilli en cas d'urgence, mais si vous avez une obligation de soins et que vous voulez repartir du bon pied, faites vous vacciner.

-----  
Par Ludi65400

Dans ce cas j'irais faire un suivi chez un libéral, merci